

Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DREAL Bourgogne

Service Prévention des Risques

Noms des inspecteurs : VINCENT Lydie, CROIZE-POURCELET Gilles

Date de la lettre d'annonce de l'inspection : 8 juin 2011 **Date de l'inspection :** 23 juin 2011

Type d'inspection : approfondie ou courante ou ponctuelle
 inopinée ou annoncée
 planifiée ou circonstancielle

Société : COVED

A

Commune : SAINT FLORENTIN, Duchy

Activité : Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

Priorité : nationale

Liste des installations inspectées :

Les deux bassins de collecte des eaux pluviales, le bassin de lixiviat, la torchère, le casier en cours d'exploitation

Thèmes :

- les suites des dernières inspections,
 - la gestion des eaux,
 - l'autosurveillance de votre site,
 - La gestion de l'établissement.

Référentiels de l'inspection :

- l'arrêté complémentaire n°PREF-20107-058 du 03 février 2010,
 - l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter DCDD-2003-0927 du 03 novembre 2003 modifié.

Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :

Monsieur Geoffroy REGURON, Responsable Assistance exploitation du site

Monsieur Yannick DUBREUIL, Responsable d'Agence

Monsieur Guillaume PERREIN, Directeur d'exploitation CSDU

Monsieur Charles VAUCHELLES, Chef d'exploitation

Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection :

- Le rapport de contrôle électrique pour les années 2009 et 2010 ainsi qu'un plan des installations électriques sont à fournir. De plus il a été constaté la présence de fils électriques avec des raccords non conformes à même le sol.
 - La plateforme de dépotage des déchets ne comporte pas de signalétique le jour de l'inspection.
 - Aucune indication ne permet de vérifier la présence des 50 m³ pour la réserve incendie.
 - En ce qui concerne les bassins (eaux de ruissellement et lixiviats), l'exploitant n'a pas de procédures pour les opérations :
 - de vidange avec une fréquence définie sur l'année,
 - d'entretien du bassin de type curage (présence d'algues dans les bassins),
 - d'orientation des déchets extraits du bassin,
 - de vérification de l'étanchéité à intervalle régulier.
 - Présence de bidons de liquides classées dangereux sans rétention :
 - au niveau du système de brumisation,
 - au niveau de la réserve d'acide pour le nucléos.
 - L'exploitant n'a pas pu présenter :
 - le plan du réseau d'eau potable,
 - le plan du réseau d'électricité.
 - Quelques déchets sont visibles le long de l'alvéole côté carrière.
 - Le puits 4B (au niveau de l'alvéole AO) est bouché depuis un an ce qui entraîne l'impossibilité de mesurer son niveau.

- Le jour de l'inspection les eaux de ruissellement de voirie (voirie intérieure et aire de contrôle) ne sont pas traitées avec certitude par un débourbeur déshuileur.
- Le réseau de biogaz le long de la voie d'accès au quai de déchargement n'est pas protégé contre un éventuel écrasement par un camion faisant un écart.
- Il est constaté la présence d'un point de stagnation d'eau derrière l'installation Nucléos .

Il est demandé à l'exploitant de réaliser une synthèse des aménagements prévus dans l'arrêté d'autorisation initiale du site ainsi que dans l'arrêté du 3 février 2010 et de proposer un échéancier des dernières réalisations d'ici la fin de l'exploitation de la rehausse. Cette synthèse devra être fournie dans un délai de 3 mois.

Enfin il est demandé à l'exploitant de préciser au niveau de la station Nucléos sur chaque canalisation, le type de liquide transporté ainsi que le sens d'écoulement (notamment pour les canalisations étant amenées à transporter des liquides potentiellement dangereux ou polluants).

Suites envisagées :

Observations à traiter par courrier

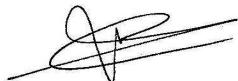
Liste des documents établis suite à la visite :

Lettre à l'exploitant

Date et signature des inspecteurs :

Le 12 Juillet 2011

L'inspecteur des installations classées



Lydie VINCENT

L'inspecteur des installations classées

Gilles CROIZÉ-POURCELET